

PROCES-VERBAL de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 11 août 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq le 11 août à 20 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Claude NEF, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 10

Etaient présents : MM. Bourdieu, Carpentier, Cominotti, De Prada, Knepper et Nef, et Mmes Lapeyrère, Mascarenc, Maurens et Petit

Procurations : Mme Pérès (procuration à Mme Petit) et MM. Grux (procuration à M. Nef) et Agras (procuration à M. Cominotti)

Absents : Mme Kauffmann et M. Espiet

Nombre de votants : 13

Secrétaire de séance : M. Erick CARPENTIER

A L'ORDRE DU JOUR

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 21/07/2025

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si des observations sont à formuler concernant le compte-rendu de la réunion du 21 juillet 2025 : sans objet.

Approbation unanime.

2 – AMENAGEMENT DE LA SALLE DE SPORTS : CHOIX DES ENTREPRISES DE TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation en procédure adaptée conformément à l'article L2123-1 du code de la commande publique a été publiée le 24 juin 2025 sur le profil acheteur, sur le portail marche.gers.fr puis dans La Dépêche du Midi édition du Gers concernant le choix des entreprises pour les travaux cités en objet, en 11 lots séparés.

Il a été procédé à l'ouverture des plis après le 17 juillet 2025 puis l'architecte a réalisé la vérification des pièces fournies sur les 33 offres remises par les différentes entreprises et ensuite il a réalisé une analyse technique.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la synthèse de cette analyse et les propositions de pondération et de classement en résultant. Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retenir les offres jugées économiquement les plus avantageuses (cf. tableau ci-après) dont le total général de ces offres est arrêté à 1 364 109.68 € HT (soit une économie globale de 11.07 % par rapport à l'estimation).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider le classement proposé et de retenir les entreprises suivantes :

| INTITULE DU LOT | ENTREPRISES PROPOSEES | MONTANTS HT PROPOSES en € |
|---|---------------------------|---------------------------|
| Lot 1 – GROS ŒUVRE | MONTIES BÂTIMENT | 269 723.05 |
| Lot 2 – ITE (avec PSE) | ENDUITS COUSERANS | 89 134.00 |
| Lot 3 – CHARPENTE METALLIQUE (avec PSE) | CARRERE | 280 396.52 |
| Lot 4 – MENUISERIES ALUMINIUM | ORALU | 38 978.00 |
| Lot 5 – MENUISERIES BOIS (avec PSE) | DAMIOT | 111 372.00 |
| Lot 6 – CLOISONS DOUBLAGE | HEURTER | 177 115.88 |
| Lot 7 – ELECTRICITE GENERALE (sans PSE) | FAUCHE | 129 901.27 |
| Lot 8 – PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION | LES THERMICIENS GASCONS | 143 977.92 |
| Lot 9 – CARRELAGE FAÏENCES | DUVIAU | 68 954.00 |
| Lot 10 – PEINTURE | PICKTOR | 23 074.84 |
| Lot 11 – CUISINE | CUISINES PROFESSIONNELLES | 31 482.20 |
| TOTAL | | 1 364 109.68 |

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux correspondants ainsi que toutes les pièces relatives à ces décisions.

Approbation unanime

3 – VOIRIE : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE PROGRAMME 2025

M. le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé de lancer une opération de travaux pour le programme voirie 2025 dans le cadre d'un marché selon une procédure adaptée d'un montant estimatif de 60 000 € HT. Cette année le programme a été scindé en deux parties selon les techniques utilisées. D'une part le chemin de Jouetard à Bidache (1) et d'autre part plusieurs autres morceaux de chemins (2).

Deux entreprises ont été consultées directement, suivi d'une négociation.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'analyse des offres retenues, qui est résumée ci-après :

| Entreprise | Prix proposé HT |
|---|------------------------|
| STPAG, 32310 VALENCE-SUR-BAÏSE – partie (2) | 29 844.00 € |
| SOSO, 32390 GAVARRET-SUR-AULOSTE – partie (1) | 28 170.00 € |
| TOTAL | 58 014.00 € |

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, décide de l'attribution du marché à l'entreprise STPAG pour un montant HT de 29 844.00 € (partie 2) et à l'entreprise SOSO pour un montant HT de 28 410.00 € (partie 1) puis autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Approbation unanime

4 - QUESTIONS DIVERSES

- Eglise du Vieux Castéra : Mme Petit signale qu'un morceau de toile est en suspension depuis les travaux de rénovation de la charpente. A voir lorsque le charpentier reviendra pour faire un état des lieux de l'église Saint Blaise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Affiché le 12 août 2025

Le président de séance,
Claude NEF, maire

le secrétaire de séance,
Erick CARPENTIER, adjoint